

Décision

Générale

colonial

Décision n° N° 125/SG/FIN autorisant M. Meraneh Guelleh Chil, de nationalité somalienne, à acquérir une parcelle de terrain non bâti, sise à Ambouli, titre foncier n° 973.

N° 125/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
1 février 1968

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1968

Date du numéro
25 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Meraneh Guelleh Chil, de nationalité somalienne, facturier à la Grande Pharmacie de l'Océan Indien, à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de six cents mètres Carrés (600 m²), sise à Ambouli et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 973 au nom de M. Ahmed Mohamed Ally dit Hourri.